KPMG S.A.
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS10629
85016 La Roche sur Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)+33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)+33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Association Aide à Domicile pour Tous de Loire Atlantique et de Vendée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Association Aide à Domicile pour Tous de Loire Atlantique et de Vendée
9 rue Marcel Sembat - BP 48755 - 44187 Nantes Cedex 04

Ce rapport contient 27 pages

Référence : JM-CPC-PRV

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS10629
85016 La Roche sur Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)+33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)+33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Association Aide à Domicile pour Tous de Loire Atlantique et de Vendée

Siège social : 9 rue Marcel Sembat - BP 48755 - 44187 Nantes Cedex 04

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'association Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et de Vendée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Aide à Domicile pour Tous de Loire Atlantique et de Vendée, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 5.1.1 – Changement de méthode comptable » à la page 6 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC n°2019-04.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds propres et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche sur Yon, le 18 juin 2021

KPMG S.A.



Jacques Maurille
Associé

BILAN

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2020

Période du : **01/01/2020** Au : **31/12/2020**

Ecritures saisies ☑

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE : Bilan adt 44-85

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Frais de recherche et de developpement						
Donations temporaires d'usufruit						
Fonds Commercial (1)						
Concessions, brevets, licences, marques, Logiciels, droits	69 136	64 107	5 028	1 296	3 732	288 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains, Constructions	19 204	5 248	13 955	15 876	-1 920	-12 %
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels						
Immobilisations Corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres Immos Corporelles	372 368	180 553	191 814	112 096	79 718	71 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées		55 500	-55 500	-5 500	-50 000	-909 %
Autres Titres Immobilisés	121 000		121 000	16 000	105 000	656 %
Prêts						
Autres	18 925		18 925	19 056	-131	-1 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	600 631	305 409	295 222	158 823	136 399	86 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 906		1 906	1 263	643	51 %
CREANCES (3)						
Créances Clients, Usagers et Comptes rattachés	1 056 029	16 832	1 039 196	1 121 073	-81 877	-7 %
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	1 303 333	449 321	854 012	828 168	25 844	3 %
DIVERS						
Valeurs Mobilières de Placement	1 000 000		1 000 000		1 000 000	100 %
Disponibilités	3 842 830		3 842 830	4 237 862	-395 032	-9 %
Charges constatées d'avance (3)	118 217		118 217	128 936	-10 719	-8 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	7 322 315	466 153	6 856 162	6 317 303	538 859	9 %
Frais d'émission des emprunts						

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 922 947	771 563	7 151 384	6 476 126	675 258	10 %
(1) dont droits au bail						
(2) à moins d'un an						
(3) dont à plus d'un an						

BILAN

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2020

Période du : **01/01/2020** Au : **31/12/2020**

Ecritures saisies ☑

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE : Bilan adt 44-85

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires	982 560	982 560		
Fonds propres complémentaires				
Fonds associatifs sans droit de reprise		48 442	-48 442	-100 %
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Apports				
Legs et Donations				
Résultat sous controle de tiers Financeurs		11 467	-11 467	-100 %
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	14 781		14 781	100 %
Réserves dont				
- dont excedents affectés à l'investissement				
- dont réserve de Compensation		4 032	-4 032	-100 %
- dont réserve de couverture du BFR				
- dont Autres Réserves		10 749	-10 749	-100 %
Autres				
REPORT A NOUVEAU				
dont report à nouveau des activités SMS gestion controlée	65 479		65 479	100 %
dont report à nouveau de la gestion associative	134 329	-116 918	251 247	215 %
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	384 706	268 285	116 421	43 %
dont activités SMS gestion controlée				
dont gestion associative				
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	1 581 855	1 208 617	373 238	31 %
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	57 730	75 670	-17 940	-24 %
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 639 585	1 284 287	355 298	28 %
FONDS DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds Dédiés	87 727	300 000	-212 273	-71 %
TOTAL (II)	87 727	300 000	-212 273	-71 %
PROVISIONS				
Provisions pour Risques	611 834	753 476	-141 642	-19 %
Provisions pour charges	962 322	411 585	550 737	134 %

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
TOTAL (III)	1 574 156	1 165 061	409 095	35 %
DETTES				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit				
Emprunts et Dettes Financières Diverses (2)	800		800	100 %
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours (3)				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	72 476	104 122	-31 646	-30 %
Dettes Fiscales et Sociales	2 900 396	2 692 144	208 253	8 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	876 243	871 437	4 806	1 %
Instrument de Trésorerie				
Produits Constatés d'Avance		59 075	-59 075	-100 %
TOTAL (IV)	3 849 916	3 726 778	123 138	3 %
Ecart de conversion Passif				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+ VI)	7 151 384	6 476 126	675 258	10 %
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de				
(2) Dont emprunts participatifs				
Dettes sauf (3) à plus d'un an , à moins d'un an				
TOTAL (V)				

COMPTE DE RESULTAT

A.D.T PRESTATAIRE

ADT2020

Période du : **01/01/2020** Au : **31/12/2020**

Ecritures saisies ☑ **Comptes sans mouvement** ☐

Ecritures validées ☑ **Ecritures extra-comptables** ☐

PARAMETRAGE ADT 44-85

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de biens et services				
Vente de Biens				
Vente de Prestations de services				
- dont Vente de Prestations de services activités SMS	**10 227 004**	**10 641 377**	**-414 373**	**-4 %**
Vente de Marchandises				
Production vendue				
Montant net du Chiffre d' Affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers Financeurs				
Concours Publics et Subvention d'exploitation	**187 702**	**115 419**	**72 283**	**63 %**
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Contributions Financières				
Reprise sur amort, déprec, provisions et transfert charges				
Reprise sur provisions et amortissements	**426 408**	**38 002**	**388 406**	**1022 %**
Transfert de charges	**398 600**	**294 646**	**103 954**	**35 %**
Autres produits	**50 513**	**51 180**	**-667**	**-1 %**
Utilisation de Fonds Dédiés				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**11 290 227**	**11 140 623**	**149 604**	**1 %**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de Marchandises				
Variation de stock				
Achats de Matières premières et autres approvisionnements	**119 277**	**116 845**	**2 431**	**2 %**
Variations de stock				
Autres Achats et Charges Externes				
dont Services Extérieurs	**387 585**	**347 406**	**40 180**	**12 %**
dont Autres Services Extérieurs	**727 372**	**911 827**	**-184 454**	**-20 %**
Impôts, taxes et versements assimilés	**570 592**	**605 986**	**-35 394**	**-6 %**
Salaires et traitements	**7 042 912**	**7 105 424**	**-62 512**	**-1 %**
Charges sociales	**1 335 976**	**1 318 553**	**17 424**	**1 %**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	**52 656**	**55 122**	**-2 466**	**-4 %**
Sur actif circulant : dotations aux provisions	**7 611**	**3 292**	**4 319**	**131 %**
Dotations aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	**535 502**	**126 302**	**409 200**	**324 %**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Subventions accordées par l'association				
Report en Fonds dédiés	**87 727**	**300 000**	**-212 273**	**-71 %**
Autres Charges	**25 156**	**9 405**	**15 751**	**167 %**
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION II	**10 892 367**	**10 900 161**	**-7 794**	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**397 860**	**240 462**	**157 398**	**65 %**
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	**8 803**	**7 975**	**828**	**10 %**
Reprises sur provisions et transfert de charges financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**8 803**	**7 975**	**828**	**10 %**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	**50 000**	**5 500**	**44 500**	**809 %**
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**50 000**	**5 500**	**44 500**	**809 %**
RESULTAT FINANCIER	**-41 197**	**2 475**	**-43 672**	**-1765**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**356 662**	**242 936**	**113 726**	**47 %**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	**12 832**	**19 695**	**-6 864**	**-35 %**
Sur opérations en capital	**17 940**	**22 295**	**-4 354**	**-20 %**
Reprises sur provisions et transfert de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**30 772**	**41 990**	**-11 218**	**-27 %**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	**2 729**	**14 641**	**-11 913**	**-81 %**
Sur opérations en capital		**2 000**	**-2 000**	**-100 %**
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPETIONNELLES	**2 729**	**16 641**	**-13 913**	**-84 %**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**28 043**	**25 349**	**2 695**	**11 %**
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES EXERC ANTERIEUR				
ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES				
TOTAL DES PRODUITS	**11 329 801**	**11 190 588**	**139 213**	**1 %**
TOTAL DES CHARGES	**10 945 096**	**10 922 303**	**22 793**	

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
EXCEDENT OU DEFICIT	**384 706**	**268 285**	**116 421**	**43 %**

Annexes aux comptes annuels

(Code de commerce – articles 9 et 11 – Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 et n° 2019-04 du 08 novembre 2019)

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées. »

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **7 151 384 €.**
Les produits d'exploitation sont de **11 290 227 €**
Le résultat net comptable est un excédent de **384 706 €.**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15 mai 2021 par les dirigeants.

Approbation des comptes annuels par le Conseil d'Administration le 17 Mai 2021

Réunion de clôture CAC le 03 juin 2021

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

1 – Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- La défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles et personnes adhérentes.
- La création, la promotion, le developpement de l'aide à domicile pour tous sur le département de Loire Atlantique.
- L'accompagnement des familles et des personnes dans leur vie quotidienne quelque soit leur âge et leur situation.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité « pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Auprès des seniors, personnes en situations de handicap et aidants familiaux : entretien du logement, courses, préparation des repas, aide au lever/coucher, aide à la toilette, accompagnement extérieur, accompagement à la téléconsultation, maitien des liens sociaux et familiaux via tablette, aide administrative, habitat partagé, aide au répit.

Auprès des Familles et Actifs : entretien du logement, gestion du linge, courses, préparation des repas, soutien à la parentalité (conseils, organisation familiale, activités…..), garde d'enfants à domicile, micro-crèche, accompagnement extérieur, actions collectives (atelier cuisine, couture, nutrition infantile ….)

Toutes nos activités s'exercent sur toutes les communes du département de Loire Atlantique.

3- Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- **Ressources humaines** : evolution de l'effectif au 31 décembre et de la masse salariale comme suit :

Personnel	effectif physique		effectif en ETP		evolution moyenne des rémunérations	evolution de la masse salariale totale
	2019	2020	2019	2020	2020/2019	2020/2019
intervenants	436	457	306,72	320,60	1,80%	-2%
administratifs	44	44	39,19	39,37	4%	2%
	480	501	345,91	359,97		

- **Autres moyens / dépenses engagées**

Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 3 444 à comparer à 5 531 au titre de l'exercice précedent , le niveau de formation reste élevé malgré le contexte de crise sanitaire.

Communication : developpement de la plateforme régionale besoinadomicile.fr portée par un collectif de structures UNA pays de loire, lancement d'une campagne de communication orientée « marque employeur « objectif recrutement

Entretien général / dépenses de fonctionnement :

-Des travaux d'aménagement de notre siège social ont été réalisés

- Un nouveau serveur a été installé

4 – Faits caractéristiques d' importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4-1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été carctérisé par le fait d'importance significative suivant :

La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et du reglement ANC n° 2019-04 du 08 novembre 2019 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif « avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité

L'impact de la crise sanitaire a engendré une baisse d'activité de 44 000 heures sur l'année 2020 avec une réduction de l'activité de 2/3 sur la période du 16 Mars 2020 au 10 Mai 2020.

Les activités d'ADT se sont recentrées sur les actes essentiels du fait du contexte sanitaire épidémiologique et de la décision de confinement de la population.

Nous avons été approvisionnés par le Conseil Départemental 44 en masques chirurgicaux stock ARS pour les activités PAPH, stock CD 44 pour les activités ASE.

Certains financeurs ont maintenu leur financement prévisionnel pour un montant de 900 k€

Et un recours au chômage partiel a été sollicité et autorisée par la DIRECCTE pour couvrir la baisse d'activité non financée sur la même période

4-2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

L'impact de la crise sanaitaire est quasi inexistant sur le début de l'année 2021.

Une offre de reprise de l'association AAFP a été déposée au Tribunal Judiciaire de Nantes . Audience le 29 juin 2021.

5-Principes et méthodes comptables

5-1 Principes généraux

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020

5-1-1 Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice et le règlement 2019-04 du 08 novembre 2019 régissant le secteur social et médico-social s'appliquent désormais aux comptes de l'association.

Première application du règlement ANC n° 2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédents ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n° 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les principaux changements sont les suivants :

- Modification de la comptabilisation des subventions non consommées, en fonds dédiés
- Modification de la comptabilisation des subventions d'investissement affectées aux biens renouvables.

Nous avons dérogé au principe comptable d'intangibilité du bilan d'ouverture s'agissant des fonds dédiés qui sont présentés en résultat d'exploitation pour les exercices 2019 et 2020. Alors qu'ils étaient présentés à la fin du compte de résultat dans les comptes annuels certifiés en 2019.

5-2 Principales méthodes comptables

5-2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

- *Amortissement par composant*

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure (composant principal) et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association ADT, aucune immobilisation ne justifie l'application de la méthode des composants.

- *Modalités d'amortissements retenues*

L'association dépasse les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été cependant retenu, comme pour les exercices précédents, la durée d'usage dans les plans d'amortissement.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan Comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

5-2-2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

5-2-3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5-2-4 Subventions d'exploitation

- *Traitement des conventions de financement*

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- *Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;*
- *Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;*

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés.

- *Fonds dédiés*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 194).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

5-3 Dérogation aux règles comptables

L'enregistrement comptable des reprises de déficits et d'excédents sous contrôle de tiers financeurs suit la règle suivante :

Règle comptable sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents.

(Dérogation à l'application d'un principe comptable pour donner une image fidèle du résultat de l'ADT)

« Si dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité (article c.com L123-14) ».

C'est dans cet esprit que nous appliquons une dérogation au principe comptable pour neutraliser dans le compte de résultat les reprises des déficits ou excédents notifiés par les financeurs et intégrés dans les arrêts de tarification sur l'exercice. Ils sont directement affectés au compte de résultat sous contrôle financeurs (compte 115) figurant au passif du bilan.

Cette pratique permet de présenter un résultat « corrigé » correspondant mieux à la réalité de l'activité de l'exercice au regard des seuls financements, sans que pour autant les fonds propres en soient affectés.

Le résultat comptable est aussi amputé de la reprise des déficits antérieurs et augmenté de la reprise des excédents antérieurs.

Le résultat comptable 2020 de 384 706 **€** prend en compte les déficits et excédents repris par certains financeurs sur 2020 et imputés directement du compte de résultat vers le passif du bilan (compte 115 « résultat sous contrôle financeur ») (cf. règles et méthodes comptables) :

Résultat Comptable au 31/12/2020	**384 706**
Réprise Excédent CD 44 ASE 2018	- 19 877
Sous total résultat repris en 2020	***- 19 877***
Résultat 2020 corrigé des résultats anterieurs repris	**364 829**

Cet écart justifie à lui seul l'application de la dérogation au principe comptable pour permettre d'avoir au compte de résultat un résultat sans l'influence de la reprise de ces déficits et excédents.

5-4 Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants pour un total de 993 **€**

Local de Blain d'une superficie de 12m² : 993 € estimation loyer annuel

5-5 Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées. (conformément aux articles 206.5bis et 261du Code Générale des Impôts)

ADT est autorisée, habilitée aide sociale tarifée par le CD44 depuis oct. 2004, agréée par la directe (2017/2021), renouvellement PA/PH en juillet 2020 et renouvellement ASE en février 2021.

Autorisée selon la loi Adaptation de la société au vieillissement et habilitée aide sociale, Association loi 1901 sa gestion est désintéressée (administrateurs bénévoles, pas de contreparties, aucun partage du patrimoine ….)

6 Notes sur le bilan actif

6-1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 600 631 €

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	69 419	6 868	7 151	69 135
Immobilisations Corporelles	352 428	127 318	88 175	391 572
Immobilisations Financières	35 056	105 083	215	139 924
TOTAL	**456 903**	**239 269**	**95 541**	**600 631**

Amortissements et provisions d'actif = 305 409 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	68 123	3 135	7 151	64 108
Immobilisations Corporelles	224 456	49 520	88 175	185 802
Immobilisations Financières	5 500	50 000		55 500
TOTAL	**298 080**	**102 656**	**95 326**	**305 409**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	montant	Amortissements	Valeur Nette	Durée
logiciels	59 523	54 495	5 028	1 à 4 ans
logiciels service Mandataire	2 468	2 468	-	2 ans
Autres immos incorporelles	7 144	7 144	-	3 ans
Agencements et amenagements de terrain	19 204	5 248	13 955	10 ans
Inst générales,agencemts divers	235 528	95 050	140 478	de 5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau siège	25 394	24 365	1 029	de 5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau sites	12 653	12 082	571	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	98 793	49 057	49 736	de 2 à 3 ans
Immobilisations financières	139 924	55 500	84 424	
TOTAL	**600 631**	**305 409**	**295 221**	**-**

6-2. Etat des créances = 2 498 410 €

Etat des Créances	Montant Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	18 925		18 925
Actif circulant & charges d'avance	2 479 485	2 479 485	
TOTAL	**2 498 410**	**2 479 485**	**18 925**

6-3. Provisions pour dépréciation = 521 653 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	non utilisées	A la cloture
Titres de Participation	5 500	50 000			55 500
Comptes clients 44	9 221	7 611			16 832
Compte ADT 85	449 321				449 321
TOTAL	**464 042**	**57 611**	**-**	**-**	**521 653**

6-4. Produits à recevoir par poste de bilan = 530 526 €

Produits à recevoir	Montant
Immo financières	
Autres Créances	530 526
Disponibilités	
TOTAL	**530 526**

6-5. Charges constatées d'avance = 118 217 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le prochain exercice.

7 Notes sur le bilan passif

7-1. Provisions = 2 023 476 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Provision engagement retraite ADT 44	308 838	24 492	21 513	311 817
Provision pour litige TASS + conseils	94 181		50 000	44 181
Prov/ risque Prud'hommal suite transfert ADMR personnel vendée (01 Mars 2017)	130 000		130 000	-
Prov/ risque Prud'hommal personnel ADT 44	68 546	26 564	26 573	68 538
Prov/ risque CD 85	446 724			446 724
Prov/ risque restitution des toyota	14 025	18 000		32 025
Prov / travaux	102 747		98 322	4 425
Provision pour risque ADT 85	449 321			449 321
Provision pour RC : reclassement des fonds dédiés Domicile de demain		300 000	100 000	200 000
Provision risque Direccte		20 366		20 366
Provision pour développement et croissance externe		400 000		400 000
Provision pour frais études pour la creche Malakoff		46 080		46 080
TOTAL	**1 614 382**	**835 502**	**426 408**	**2 023 476**

Le jugement au TASS a été rendu en Mars 2021, la provision a été ajustée au montant du préjudice corporel fixé par le tribunal.
La provision pour risque Prud'hommal suite au transfert des salariés de vendée à l'ADMR a été reprise puisque les délais de recours sont expirés.
La provision pour risque Prud'hommal du personnel ADT 44 a été diminué du risque lié aux licenciements de 2018 et augmenté de celui lié aux licenciements 2020.
La provision affectée au risque de refacturation de frais de réparation lors de la restitution des véhicules de location à été augmentée corrélativement à la durée du contrat.
La quasi-totalité des travaux d'amenagement du siège a été réalisée en 2020, la provision est donc réduite.
Les Fonds dédiés affectés en 2019 sont reclassés en provision pour leur partie non consommé 200 k€
2 provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices sont constituées : 400 k€ pour developpement et croissance externe , 46 k€ pour frais études d'un nouveau projet de création de Crèche

7-2. Fonds dédiés = 87 727 €

Variation des fonds dédiés issue de		À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés domicile de demain		300 000		300 000		100 000		200 000	-	
Subventions d'exploitation (1)		-	-	-	-	-	-	-	-	-
CD Conférence des financeurs	Mieux vieillir à domicile 2019			-	3 700				3 700	
CD Conférence des financeurs	Socio esthetique 2019				6 000				6 000	
CD Conférence des financeurs	Temps pour soi 2020				20 842				20 842	
CD Chateaubriand	je te reçois 2020				1 250				1 250	
CD Chateaubriand	découvrir intergeneration 2020				4 000				4 000	
REAAP	Loisirs métropolitains 2019				4 000				4 000	
REAAP	Parents solos 2020				4 000				4 000	
REAAP	Loisirs métropolitains 2020				4 000				4 000	
Fondation crédit Agricole	Matériel numérique 2020				3 610				3 610	
Fondation crédit Agricole	Socio-esthetique 2020				7 000				7 000	
CD CPOM	Appui bonnes pratiques 2021				27 575				27 575	
CARSAT	Action collective Prévention 2020			-	1 750				1 750	
	...			-					-	
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS		-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-					-	
TOTAL		300 000	-	300 000	87 727	100 000	-	200 000	87 727	-

7-3. Etat des dettes = 3 849 118 €

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	-	-	-	
Fournisseurs	72 476	72 476		
Dettes fiscales et sociales	2 900 396	2 900 396		
Dettes sur immobilisations	-			
Autres dettes	876 246	876 246		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	**3 849 118**	**3 849 118**	**-**	**-**

7-4. Charges à payer par poste de bilan = 1 912 924 €

Charges à payer	Montant
Emp & dettes établissement de crédit	
Emp & dettes financières	
Fournisseurs	30 826
Dettes fiscales et sociales	1 744 319
Autres Dettes	137 779
TOTAL	**1 912 924**

7-5. Tableau de variation des fonds associatifs

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 031 002	- 48 442	982 560							982 560
Fonds propres avec droit de reprise		11 467	11 467			8 410		19 877		- 0
Ecarts de réévaluation			-							-
Réserves	14 781		14 781							14 781
Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée										-
Report à nouveau	- 105 451	36 975	- 68 476	268 285						199 809
Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée			-	65 479						65 479
Excédent ou déficit de l'exercice	268 285		268 285	- 268 285		384 706				384 706
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée										-
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées										-
Situation nette	**1 208 617**	**-**	**1 208 617**	**-**	**-**	**393 116**	**-**	**19 877**	**-**	1 581 856
Fonds propres consomptibles										-
Subventions d'investissement	75 670		75 670					17 940		57 730
Provisions règlementées										-
TOTAL	**1 284 287**	**-**	**1 284 287**	**-**	**-**	**393 116**	**-**	**37 817**	**-**	1 639 585

8- Autres Informations

8-1. Rémunérations des 3 plus hautes cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi 2006-486 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevés globalement au titre de l'exercice 2020 à 140 491 €.

Le fait de distinguer ces 3 rémunérations reviendrait à indiquer des montants de rémunération individuelle.

8-2.Engagement en matière de pensions de retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice : 311 817 €.

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges au 31/12/2020.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode rétrospective prorata temporis, recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (n°2013-02 ANC). Elle contient les éléments principaux suivants :

- Départ à 62 ans ou 65 ans suivant l'âge du personnel
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1% constant
- Taux de rotation annuel de 5% constant et table de mortalité TG05
- Taux actualisation : 0.40%
- Convention collective de la branche aide, soins à domicile (BAD)

8-3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale du 30 juin 2015 a nommé le cabinet KPMG (KPMG SA – Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX) comme **Commissaire aux Comptes titulaire** ; et le cabinet Salustro Reydel (Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex) comme Commissaire aux Comptes Suppléant.

Les honoraires constatés en charge au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice sont estimés à 12 720 €.

8-4 Evolution de l'activité

Evolution	2019	2020	%
Activité	377 146	332 677	**-11,79%**
Chiffres D'affaires	10 641 377	10 227 004	**-3,89%**
Effectif moyen	345	346	**0,29%**

8-5 Résultat sous contrôle de tiers financeurs

Tableau de passage résultat comptable / résultat administratif

Année	**2019**	**2020**
Résultat comptable	**268 285**	**384 706**
Charges refusées par les financeurs		
Dotation Provisions retraite	33 269	24 492
Provision pour risque Prud'hommal,	41 973	26 564
Dotation supplémentaire créance ADT 85	14 288	
Prov risque restitution Toyota	14 025	18 000
Prov pour travaux, grosses réparations	22 747	
Affectation Fonds dédiés	300 000	
Prov pour risque DIRECCTE		20 366
provision developpement / croissane externe		446 080
Produits non pris en compte par les financeurs		
Reprise engagement retraite	- 13 211	- 21 513
Reprise provision pour risque Prud'hommal+ TASS	- 20 083	- 206 573
Reprise provision risque restitution C1	- 4 708	
Reprise provision travaux		- 98 322
Résultat administratif	**656 585**	**593 800**
Dont résultats par Financeurs		
Conseil départemental 44- PAPH	CPOM 2019-2021	CPOM 2019-2021
Conseil départemental 44- Aide au répit	-	
Conseil départemental 44- ASE	65 396	116 483

8-6 Contentieux Conseil Départemental 85

La décision du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Social (TITSS) condamnant le Conseil départemental de Vendée à réintégrer dans le Budget 2015 51 600 € de dépenses supplémentaires fait l'objet d'un Appel : audience le 11 décembre 2020, en attente du délibéré.

8-7 Situation de l'ADT 85 : Impact sur les comptes de l'ADT 44-85

Les déficits réalisés sur les années antérieures par l'ADT 85 ont généré une situation nette négative qui engendre un risque de non-recouvrement des créances détenues par l'ADT.

Par prudence, une provision pour dépréciation a été constituée et s'élève au 31/12/2020 à 449 321€.

Etat de la créance :

en K€	2020	2019
ADT 85 Divers	-611	-611
ADT 85 Personnel	745	745
Charges à payer ADT 85	-131	-131
Produit à recevoir ADT85	356	356
ADT 85 RJ	90	90
Total Créance Brute	**449**	**449**
Provision pour dépréciation	449	449
Total Créance Nette	**0**	**0**